

Service instructeur

Direction des Routes et des Transports
Service Projets Routiers n°1

N°

Service consulté

Direction des Finances

**AMENAGEMENT DE L'ITINERAIRE CYCLABLE ENTRE BOUXWILLER ET
OLTINGUE
PROGRAMME A 472**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver les études préliminaires, le choix du tracé retenu et l'estimation sommaire du montant de 450 000 € TTC.

I) PREAMBULE

Cette liaison vise à améliorer le confort des usagers et à continuer le développement des infrastructures pour les modes de déplacement dits « doux » selon le schéma départemental des itinéraires cyclables. Elle permettra de relier OLTINGUE (ainsi que la Suisse) à ROPPENTZWILLER et dans un futur proche à ALTKIRCH (liaison HIRSINGUE/ROPPENTZWILLER).

II) ETUDES PRELIMINAIRES

1) Usage de l'infrastructure et accès

L'itinéraire cyclable emprunte des chemins ruraux existants entre BOUXWILLER et OLTINGUE.

Il s'agira donc d'un itinéraire mixte cycles / véhicules agricoles (et ayant droits).

Il sera utilisé par les piétons, les cycles et les sportifs pratiquant la course à pied, mais sera également conçu de manière à pouvoir supporter le passage de véhicules chargés de l'entretien, ainsi que la charge d'engins agricoles.

2) Profil en travers type

L'itinéraire sera bidirectionnel et aura une largeur utile de 3 mètres, bordé de deux accotements de 0,50 m. Les accotements seront réalisés à l'aide d'une bicouche afin de permettre le croisement de deux véhicules.

3) Limitation de vitesse

Une limitation de vitesse à 30 km/h pour les véhicules motorisés susceptibles d'emprunter la liaison est requise. Une signalisation de police adaptée sera mise en place le long de l'itinéraire.

4) Réseaux

Des demandes de renseignements seront envoyées aux différents concessionnaires du secteur, afin de prendre connaissance des réseaux existants et de prendre les dispositions techniques nécessaires à la protection de ces derniers.

5) Traversée de la R 23 I

Le tracé nécessite la création d'une traversée de la RD 23 I hors agglomération entre BOUXWILLER et FISLIS.

Afin d'assurer la visibilité des cyclistes et/ou des automobilistes à cette intersection, il conviendra certainement de procéder à l'acquisition foncière d'une partie d'un champ constituant un masque latéral de visibilité.

Des panneaux A21 (attention traversée de cyclistes) seront installés de part et d'autre de cette intersection.

6) Contraintes de site

Le projet s'inscrit à proximité ou dans des zones sensibles à savoir :

- Une zone inondable (inscrite au Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'III),
- La proximité de la forêt – zone classée site d'intérêt communautaire Natura 2000,
- La présence d'alignements d'arbres le long de la RD 23 I susceptibles de servir d'habitat ou de lieu nourricier à des espèces de la forêt avoisinante.

7) Tracé retenu

Le tracé a été retenu suite à une réunion de concertation en mairie de BOUXWILLER en date du 18 avril 2011.

III) ESTIMATION SOMMAIRE

L'estimation sommaire du coût de l'opération s'élève à 450 000 € TTC.

IV) FINANCEMENT

Le financement de cette liaison inscrite au schéma départemental des itinéraires cyclables est le suivant :

- Conseil Général du Haut-Rhin : 80 %
- Communauté de Communes du Jura Alsacien : 20 %

V) CONCLUSION

Je propose à votre Assemblée de bien vouloir :

- approuver les études préliminaires, le choix du tracé retenu et l'estimation sommaire au montant de 450 000 € TTC ; les dépenses seront imputées au programme A472, chapitre 4581, fonction 01, nature 458180 ;
- m'autoriser à solliciter la participation financière de la Communauté de Communes du Jura Alsacien à hauteur de 20 % du montant de l'opération.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

ITINERAIRE CYCLABLE BOUXWILLER / OLTINGUE

